

## Les effectifs salariés\* privé Dijon métropole - Quatrième trimestre 2023

### La hausse des effectifs salariés permanents se poursuit au sein de Dijon métropole.

La métropole dijonnaise, territoire fortement porté par l'économie présentielle, compte au quatrième trimestre 2023 près de **99 000 salariés privés hors intérimaires (y compris alternants)** dont environ 80 % dans le secteur tertiaire. L'industrie, très présente dans le département et la région, ne représente que 12 % des salariés de Dijon métropole contre 17 % en Côte-d'Or et 24 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis 2020, après la crise sanitaire, les effectifs salariés hors intérim au sein de Dijon métropole restent orientés à la hausse sur un an (+ 1,0 %, + 1 010 postes). Preuve du dynamisme de la métropole sur la dernière année glissante, cette croissance est supérieure aussi bien à celle du département (+ 0,8 %) que de la région (+ 0,3 %).

Sur un an, le secteur des **services** hors intérim porte la majorité de cette progression. En effet, ce dernier progresse à un rythme proche de celui de la Côte-d'Or, de + 1,2 % sur un an (soit + 730 postes). Le dynamisme du secteur est expliqué par le secteur du transport-entreposage (+ 750 postes) et les activités informatiques dans une moindre mesure (+ 150 postes). Après de fortes hausse suite à la crise sanitaire, le secteur de l'hôtellerie-restauration montre des signes de fragilité et perd quelques postes en 2023 (- 30 postes). Les activités immobilières, impactées par la hausse des taux d'intérêts, présentent également un bilan négatif de 60 postes en 2023.

Après la forte hausse des effectifs en 2021, le **commerce** peine à maintenir ses effectifs depuis deux ans. En 2023, le secteur affiche un bilan quasiment stable s'expliquant par une baisse dans le commerce de détail masquée par la hausse du commerce de réparation automobile.

Au plus fort de la crise sanitaire, le secteur de la **construction** (bâtiment et travaux publics) a été préservé et a continué à gagner des postes. Depuis un an, les difficultés commencent à s'installer en région (- 0,9 %) mais la dynamique se maintient au sein de la métropole dijonnaise qui continue à gagner des postes (+ 120 postes, + 1,5 %).

Dans l'**industrie**, le territoire de Dijon métropole progresse par rapport au quatrième trimestre 2022 (+ 210 postes) grâce notamment à l'industrie pharmaceutique (+ 180 postes). En revanche, l'industrie du meuble est plus en difficulté (- 30 postes) tout comme le secteur de la métallurgie et fabrication de produits métalliques (- 80 postes). Au niveau régional, le secteur est davantage en difficulté avec 100 postes perdus en un an.

### Chiffres clés du trimestre (4T2022 / 4T2023)

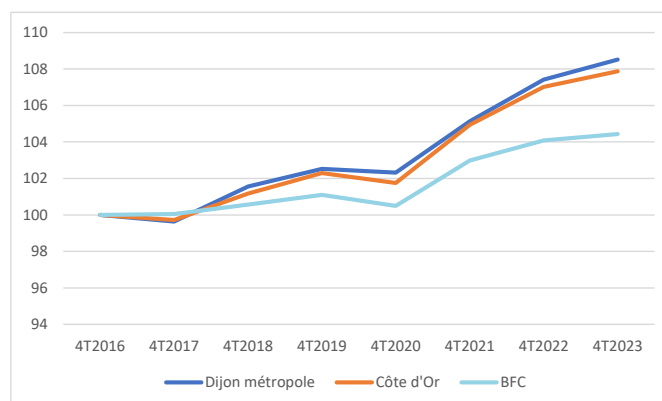
#### Effectifs salariés permanents : + 1 010 dont

Industrie	Construction	Commerce	Services HI*
+ 200	+ 120	- 40	+ 720

\* : hors intérim. compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

Source : Urssaf

### Evolution des effectifs salariés permanents



Source : Urssaf

### Les effectifs permanents salariés (hors intérim)

Secteur	Nb salariés	Part dans le total	Evol 4T2022 / 4T2023	
	4T2023		%	en valeur
Industrie	12 370	12%	1,6	200
Construction	8 070	8%	1,5	120
Commerce	15 880	16%	-0,3	-40
Services	62 650	63%	1,2	720
<b>Total hors intérim - Dijon Métropole</b>	<b>98 970</b>	<b>100%</b>	<b>1,0</b>	<b>1 010</b>
Côte-d'Or	153 070	-	0,8	1 210
Bourgogne-Franche-Comté	669 370	-	0,3	2 250

Source : Urssaf. Compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

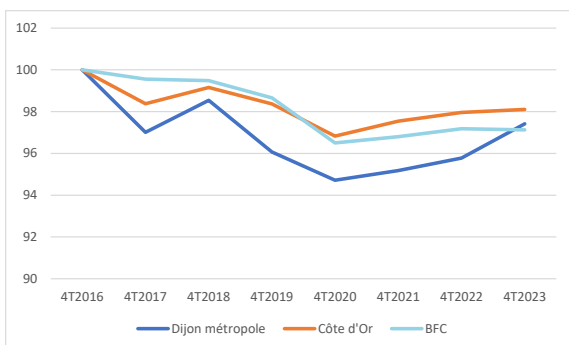
\* **Avertissement** : Les séries d'effectifs salariés intègrent désormais les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.



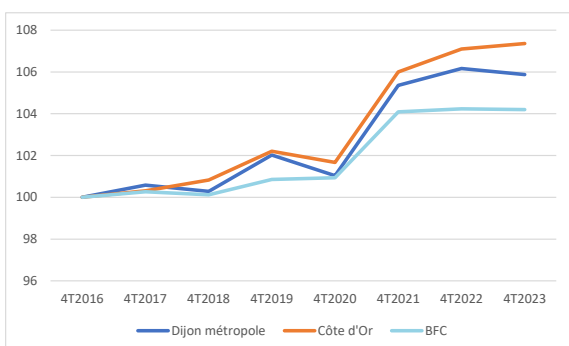
**Evolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 4T2016)**

100 : 4T2016

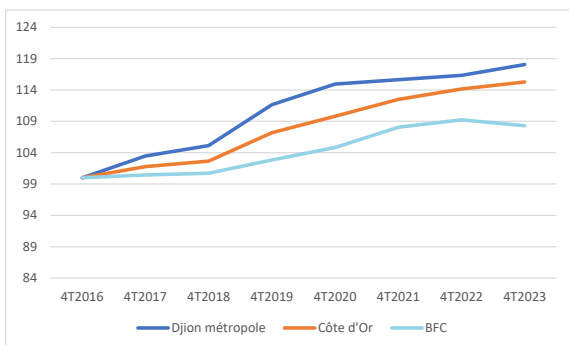
**Industrie**



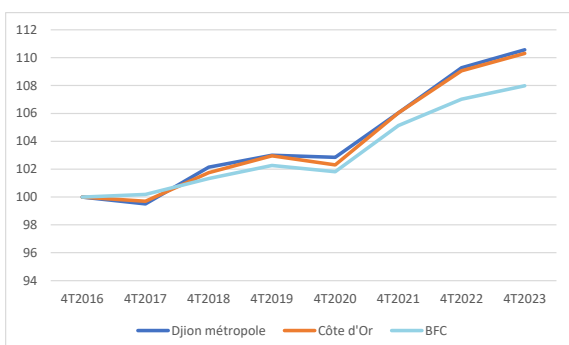
**Commerce**



**Construction**



**Services (Hors Intérim)**



**Zoom sur l'intérim**

La métropole dijonnaise compte environ 99 000 salariés permanents (CDD et CDI) auxquels on peut ajouter plus de 3 600 intérimaires soit environ 3,5 % des effectifs. Ce poids s'établit à seulement 2,2 % environ des services, 1,8 % dans le commerce mais atteint 7,8 % dans l'industrie et 9,5 % dans la construction.

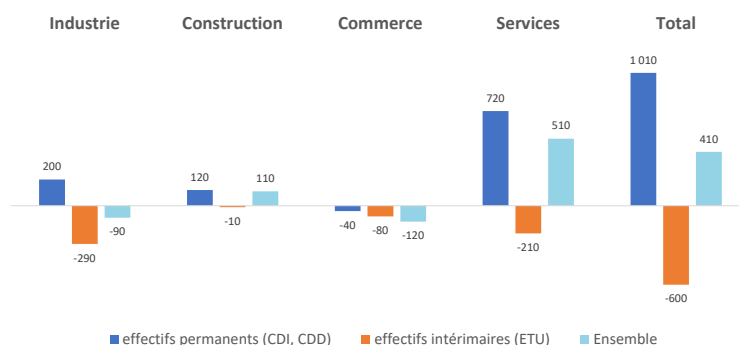
Sur un an, le nombre d'intérimaires a connu une baisse de - 14,2 % (soit - 600 postes). Cette diminution du nombre d'intérimaires est principalement portée par le secteur des services (- 210 postes) et de l'industrie (- 290 postes). Dans les autres secteurs (construction et commerce), les baisses sont plus limitées.

**Evolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires**

Secteur	Nb salariés		Evol 4T2022 / 4T2023 en %	
	4T2023	eff. Permanents	Intérimaires	Ensemble
Industrie	13 410	1,6	-21,7	-0,7
Construction	8 920	1,5	-1,2	1,2
Commerce	16 170	-0,3	-21,9	-0,7
Services	64 090	1,2	-12,7	0,8
<b>Total - Dijon Métropole</b>	<b>102 600</b>	<b>1,0</b>	<b>-14,2</b>	<b>0,4</b>
dont intérim	3 630		-14,2	
dont effectifs permanents	98 970		1,0	

Source : permanents : Urssaf / Intérimaires : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

**Evolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires en volume (4T2022 - 4T2023)**



Source : permanents : Urssaf / Intérimaires : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.



## Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur [urssaf.org](http://urssaf.org).

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

L'effectif salarié, hors intérimaires (effectif permanent) est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet

effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. Les apprentis sont inclus dans mes effectifs salariés.

Les données sur les effectifs salariés permanents sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières) et les évolutions sont en glissement annuel (c'est-à-dire comparaison du trimestre observé par rapport au même trimestre de l'année précédente).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Ils sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières). Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur et par région de l'établissement utilisateur (ETU), c'est-à-dire à l'établissement pour qui l'intérimaire travaille. Dans ce cas, l'intérimaire est comptabilisé dans les effectifs de l'établissement dans lequel il effectue sa mission et peut par conséquent résider dans une autre région. Cette définition permet d'appréhender l'intérim comme un indicateur avancé de la situation économique des établissements de la région et des grands secteurs d'activité.

### Urssaf Bourgogne – 8 bd Clemenceau 21037 Dijon Cedex

Directeur de la publication : L. Matz – Rédaction : JC. Andrey

La collection *Regard sUR* dédiée aux publications partenariales est consultable sur le site de l'Urssaf Bourgogne (rubrique Partenariat).

Pour toute demande : [statistique.bfc@urssaf.fr](mailto:statistique.bfc@urssaf.fr)

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).